

Migraine européenne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1972)**

Heft 188

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016034>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Migraine européenne

Marx a certainement eu raison d'indiquer que la transformation de la base matérielle des sociétés est dans le long terme le facteur déterminant de leur évolution, et de l'adaptation subséquente de leurs structures étatiques, prises dans son sens le plus large. Aucune surprise donc que l'Europe des affaires se fasse avant l'Europe des consommateurs, des syndicalistes, des partis politiques et des peuples.

Il y a cependant autant de myopie à l'extrême-gauche, à croire qu'il suffit de parler trusts et monopoles pour formuler une réponse « socialiste » à cette Europe, que dans le clan des Européens, à penser que l'unification du continent résoudra les problèmes.

Les combats politiques des peuples portent essentiellement sur l'organisation des multiples institutions qui régissent leur vie quotidienne, parce que la modification de celles-ci est à hauteur d'homme en quelque sorte, alors que le long terme marxiste est de l'ordre séculaire et se situe par conséquent au-delà des normes du projet politique.

Cela étant, l'examen du texte du traité signé entre la Communauté économique européenne et la Suisse n'autorise aucune raison particulière de satisfaction. En 1959, sur le mode libre-échangiste, nous avons opté pour l'AELE (Association européenne de libre-échange). En 1972, nous quittons, avec d'autres, ce cheval, pour nous rallier au second. Et, tout soudainement, ce qui était considéré comme une monstruosité juridique il y a 13 ans — la ratification par le peuple de la convention de Stockholm — paraît aujourd'hui être doté d'une force d'attraction telle qu'on ne voit pas très bien comment le parlement pourrait ne pas suivre la voie du plébiscite populaire, délibérément annoncée et répétée par le Conseil fédéral (voir notre dossier).

Nous nous sommes longuement interrogés, à Domaine Public, sur les raisons de ce changement d'attitude. La précipitation peut avoir joué un

rôle, dans ce sens que le gouvernement a peut-être présumé trop tôt que le traité serait plus substantiel qu'il ne l'est effectivement.

La seule raison, finalement, que nous ayons pu retenir est la modification du contexte européen lui-même. Au cours de ces quinze dernières années, les normes économiques, industrielles et commerciales ont profondément changé. Elles engendrent des contraintes si puissantes sur le développement et l'organisation des sociétés, que les accords signés ces derniers mois sont en quelque sorte dans la nature des choses. Ils n'innovent en rien. Ils entérinent une situation.

Cette évidence pèse sur le traité Suisse-CEE. Rien dans son contenu ne justifie le recours à la votation populaire. Mais tout son environnement, par contre, explique que le gouvernement puisse souhaiter une adhésion qui dépasse le cadre parlementaire. Là réside l'ambiguïté et l'équivoque de la situation qu'un nombre croissant de personnes et d'organismes commencent à dénoncer.

Révélatrices à cet égard, les discussions qui ont déjà commencé. Les tenants de la position gouvernementale parlent de traité commercial, alors que les partisans d'un engagement plus marqué de la Suisse pensent d'abord à la construction européenne et insistent sur le caractère évolutif de l'accord.

Nous avons souvent demandé qu'un débat public s'engage sur l'Europe, ne fût-ce que pour éclairer différemment le sens et la portée des options nationales qui sont prises. Mais il n'y a de débat public authentique que pour autant qu'il y ait un choix clair, c'est-à-dire politique. En l'occurrence, il se serait agi de savoir si nous voulons adhérer ou non aux communautés européennes. Ce débat n'a pas eu lieu ; et celui qui s'amorce sera fait de discussions byzantines sur les conditions d'application et les incidences économiques du traité, avec, en arrière-fond, un ensemble plus important que les Etats-Unis ou l'Union soviétique dans lequel nous sommes partie prenante sans pour autant être englobé par lui... Que de migraines en perspective !

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 188 27 juillet 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1972: 15 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Martial Décosterd
Jean-Daniel Delley
Marc Diserens
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi
Bruno Pellaud

188

Domaine public